Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 056-215601394-20260430-30042026D-DE

MAIRIE DE MONTERTELOT
(Morbihan)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six et le trente du mois d'avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MONTERTELOT, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Nellie JOLIVET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 avril 2026

11 conseillers en exercice
Présents : 10 Votants : 10

10 conseillers étaient présents : Nellie JOLIVET, Philippe RICAUD, Laure BERTHY, Sophie CARO, Loïc LE PEN, Patricia BOUSSO, Éric PELLAN, Benjamin PERSON, Christophe FERRET et Sébastien GICQUEL

1 conseillère absente et excusée : Elodie LANGLOIS

A été désignée secrétaire de séance : Sophie CARO

OBJET : ÉLECTION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR L'EXAMEN DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'ANNEE 2025

Conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte financier unique du maire est débattu, le conseil municipal élit son président.

Dans ce cas, le maire peut, même s'il ne préside pas la séance, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.

Il est procédé à l'élection du président de séance pour l'examen du compte financier unique de l'année 2025.

La candidature de Monsieur Loïc LE PEN, adjoint aux finances, est proposée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- DECIDE d'élire le président de séance.

  § Est élu : M. Loïc LE PEN, président de séance pour l'examen du compte financier unique de l'année 2025.

Résultat du vote : 10 voix POUR *0 voix CONTRE* *1 abstention*

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

MAIRIE 56600 MONTERTELOT

01 094142 59